

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inclusion des espèces suivantes de la famille des Trionychidae à l'Annexe II : *Aspideretes leithii*, *Dogania subplana*, *Nilssonia formosa*, *Palea steindachneri*, *Pelodiscus axenaria*, *P. maackii*, *P. parviformis* et *Rafetus swinhoei*. Cette proposition d'inclusion respecte l'Article II paragraphe 2(a) de la Convention et répond au Critère B, Annexe 2a de la Rés. Conf. 9.24 (Rev CoP15). Transfert des espèces suivantes de l'Annexe II à l'Annexe I : *Chitra chitra* et *Chitra vandijki*. Cette proposition de transfert respecte l'Article II paragraphe 1 de la Convention et répond aux Critères A, B et C de l'Annexe 1 de la Rés. Conf. 9.24 (Rev CoP15).

Pour la liste complète des espèces voir Tableau 1.

B. Auteur de la proposition

République populaire de Chine et les États Unis d'Amérique\*

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Reptile

1.2 Ordre: Testudines

1.3 Famille: Trionychidae (Gray, 1825)

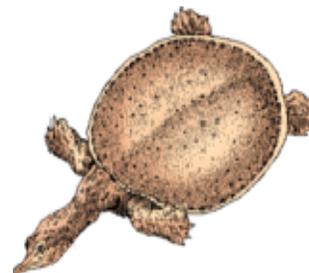
1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, concernés par cette Proposition : la famille Trionychidae compte 14 genres et 30 espèces, actuellement reconnus dans la liste de Références normalisées CITES (Fritz & Havas, 2007, sauf Annexe).

Parmi celles-ci, 9 espèces sont déjà inscrites à l'Annexe II (*Amyda cartilaginea*; genre *Chitra* [les 3 espèces]; *Lissemys punctata*, *L. scutata*; genre *Pelochelys* [les 3 espèces]), et 4 espèces à l'Annexe I (*Aspideretes gangeticus*, *A. hurum*, *A. nigricans* et *Apalone spinifera atra*).

Cette proposition souhaite l'inscription de **8 espèces à l'Annexe II** :

*Aspideretes leithii* [actuellement non inscrite aux Annexes]

Genre *Dogania* [1 espèce; actuellement non inscrite aux Annexes]



\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

*Dogania subplana*  
 Genre *Nilssonia* [actuellement non inscrite aux Annexes]  
*Nilssonia formosa*  
 Genre *Palea* [1 espèce]  
*Palea steindachneri* [actuellement inscrite à  
 l'Annexe III – Chine]  
 Genre *Pelodiscus* [4 espèces ; *P. sinensis* exclue de la  
 proposition]  
*Pelodiscus axenaria* [actuellement inscrite à  
 l'Annexe III – Chine]  
*Pelodiscus maackii* [actuellement inscrite à  
 l'Annexe III – Chine]  
*Pelodiscus parviformis* [actuellement inscrite à  
 l'Annexe III – Chine]  
 Genre *Rafetus* [2 espèces; *R. euphraticus* exclue de la  
 proposition]  
*Rafetus swinhoei* [actuellement inscrite à  
 l'Annexe III – Chine]

Cette proposition souhaite le transfert de **2 espèces de l'Annexe II à l'Annexe I** :

*Chitra* [3 espèces ; *C. indica* reste en II]  
*Chitra chitra*  
*Chitra vandijki*

Cette proposition **exclut** spécifiquement les genres et espèces suivants :

Genus *Apalone* (*A. ferox*, *A. mutica*, et *A. spinifera* autre  
 que *A. spinifera atra* [reste à l'Annexe I] ;  
 Genus *Cyclanorbis* [2 espèces : *C. elegans*,  
*C. senegalensis*]  
 Genus *Cycloderma* [2 espèces : *C. aubryi*, *C. frenatum*]  
*Pelodiscus sinensis*  
*Rafetus euphraticus*  
 Genus *Trionyx* [1 espèce : *T. triunguis*]

1.5 Synonymes scientifiques : Voir Fritz & Havas, 2007, et TTWG 2011 pour les synonymes des noms de famille, genre et espèce.

1.6 Noms communs:            français:    Tortues molles  
     anglais:     Softshell turtles  
     espagnol:  Tortugas de caparazón blando

Voir TTWG 2011 pour les noms anglais proposés pour des espèces données.

1.7 Numéros de code :        NA

## 2. Vue d'ensemble

Les tortues sont les vertébrés les plus menacés au monde : près de la moitié sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN sous la catégorie en danger critique, en danger ou vulnérable. Elle sont en grand danger d'extinction en raison d'une combinaison de traits historiques de leur vie biologique. Les menaces les plus grandes pesant sur elles sont le prélèvement ainsi que la dégradation et la disparition de leur habitat (TCC, 2011).

La situation des tortues asiatiques préoccupe la CITES depuis la CoP10 (1997), lorsque *Callagur* (~*Batagur*) *borneoensis* a été inscrite à l'Annexe II. Parmi les mesures prises ensuite par la CITES pour les tortues d'Asie, citons :

- 1999 – Atelier à Phnom Penh (Conservation et commerce des tortues d'eau douce et tortues terrestres asiatiques), les participants recommandent l'inscription de toutes les espèces de tortues aux Annexes CITES en raison de la nature non discriminatoire du commerce alimentaire (changeant d'espèces lorsqu'elles se raréfient) et pour des questions de ressemblances ;

- 2000 – 9 espèces inscrites à l'Annexe II et adoption de la Rés. Conf. 11.9 ;
- 2002 – Groupe d'étude CITES à Kunming (*Groupe d'étude technique sur la conservation et le commerce des tortues*), les participants recommandent l'inscription de toutes les tortues asiatique aux annexes CITES (AC18 Inf. 12) ;
- 2003 - L'AC19 forme un groupe de travail sur les tortue et adoptes ses recommandations, ainsi que les recommandations du groupe d'étude de Kunming pour la préparation, par les Parties, de propositions d'inscription, pour toutes les espèces asiatiques non inscrites, à l'Annexe II (et en attendant, à l'Annexe III) ;
- 2004 - La CdP adopte le rapport du président du Comité pour les animaux, ainsi que la recommandation d'inscription des espèces asiatiques proposée par le groupe d'étude de Kunming.
  - La CdP13 adopte les Décisions 13.36 et 13.37 adressées au Secrétariat concernant les rapports et communications avec l'OMD.
  - *Pyxis arachnoides* passe à l'Annexe I.
  - Cinq espèces d'Asie ajoutées à l'Annexe II.
  - Révisions de la Résolution Conf. 11.9 adoptée.
  - 17 espèces d'Asie ajoutées à l'Annexe III (Chine) ;
- 2005 - 1 espèce retirée de l'Annexe III (Chine) ;
- 2006 - 13 espèces nord-américaines ajoutées à l'Annexe III (E.-U.) ;
- 2007- Décisions 14.126 à 14.129 adressées au Secrétariat, aux Parties et au Comité pour les animaux, adoptées par la CdP. Notamment la demande au Secrétariat de charger par contrat le groupe spécialiste des tortues de l'UICN d'entreprendre une étude contribuant à l'application de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP13) ;
- 2010 - La CdP adopte les Décisions 15.79 à 15.83 adressées au Comité des animaux, au Comité permanent et aux Parties ; ces Décisions concernaient l'étude finale par le groupe spécialisé de l'UICN, l'application de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP13), et les codes tarifaires de douane ;
- 2011 - L'AC25 met en place un groupe de travail sur les tortues et adopte ses recommandations fondées sur l'étude de l'UICN ;
  - Le Comité permanent 61 forme un groupe de travail sur les tortues pour examiner l'étude de l'UICN et les recommandations du Comité pour les animaux ;
- 2012 - L'AC26 adopte des recommandations et projets de Décisions supplémentaires;
  - Le Comité permanent 62 soutient les recommandations du Comité pour les animaux et adopte les siennes, ainsi que plusieurs projets de Décisions soumise à l'examen de la CdP16.

Si la Famille Trionychidae est présente pratiquement dans le monde entier avec un nombre total actuel de 30 espèces en Asie, Afrique, Moyen-Orient et Amérique du Nord, les espèces asiatiques ont fait l'objet, au cours des quinze dernières années, d'une attention et d'actions particulières de la CITES en raison du risque extrêmement élevé de leur surexploitation liée au commerce international. La présente proposition se focalise sur les Trionychidae (tortues molles) indigènes de l'Asie du Sud-Est (22 espèces). Le commerce des espèces de tortues asiatiques connaît toujours de fortes fluctuations (expansion-régression) car l'exploitation et le commerce changent d'espèce chaque fois que : 1) une espèce se raréfie au point de ne plus être commercialement exploitable ; ou 2) une espèce fait l'objet d'une réglementation plus stricte et devient donc plus difficilement exploitable (Fig. 1). Parmi les 22 espèces asiatiques de Trionychidae, 3 sont déjà inscrites à l'Annexe I, 8 à l'Annexe II, et 5 à l'Annexe III. Elles satisfont toujours aux critères d'inscription sur ces Annexes, cependant certaines pourraient être transférées à l'Annexe I. La présente proposition envisage le transfert de **deux espèces** de l'Annexe II à l'Annexe I et l'inscription de **huit espèces** à l'Annexe II. *Pelodiscus sinensis* est exclue de cette proposition car elle fait l'objet d'un élevage à grande échelle pour alimenter le commerce. Le prélèvement de spécimens sauvages de cette espèce pour les vendre ou pour fournir des spécimens reproducteurs aux fermes d'élevage est donc

considéré faible et ne mettant pas en danger sa conservation (voir Tableau 1 pour une liste complète des espèces et le Point 11 pour les exclusions).

Huit espèces de Trionychidae (*Aspideretes leithii* [projet En danger critique CR], *Dogania subplana* [projet Préoccupation mineure], *Nilssonina formosa* [projet En danger critique CR], *Palea steindachneri* [projet En danger EN], *Pelodiscus axenaria* [projet Données insuffisantes DD], *Pelodiscus maackii* [projet Données insuffisantes DD], *Pelodiscus parviformis* [projet Données insuffisantes DD], et *Rafetus swinhoi* [projet En danger critique CR]) remplissent les conditions d'inscription à l'Annexe II selon l'Annexe 2a, critère B, car on sait, ou on peut déduire ou prévoir, que la réglementation du commerce de ces espèces est nécessaire pour garantir que le prélèvement de spécimens dans la nature ne réduise la population sauvage à un niveau auquel sa survie serait menacée par la poursuite des prélèvements ou d'autres pressions. Ces tortues sont vulnérables à la surexploitation du fait de caractéristiques biologiques/éléments de leur histoire dont longévité des adultes, maturité tardive, taux de reproduction annuelle limité et mortalité juvénile élevée (Congdon *et al.*, 1993; Ernst et Lovich, 2009; AC25 Doc. 19. 2011). Étant donné ces caractéristiques, l'important commerce des tortues molles asiatiques et de leurs produits pour l'alimentation et la médecine traditionnelle doit être géré et réglementé afin d'assurer la pérennité de l'espèce. Même les espèces dont on considère qu'elles ont actuellement une population nombreuse ou qu'elles sont peu exploitées, sont vulnérables en raison de la nature du cycle expansion-régression du commerce des tortues.

Deux espèces de Trionychidae (*Chitra chitra* [En danger critique CR] et *Chitra vandijki* [projet En danger critique CR]) remplissent les conditions de transfert à l'Annexe I selon l'Annexe 1, critères A i, iii, v ; B i, iii, iv ; et C i, ii.

*Chitra chitra* et *Chitra vandijki* remplissent le critère C de l'Annexe 1 pour l'inscription à l'Annexe I CITES, car elles ont subi une réduction notoire de leur population à l'état sauvage comme l'indique leur inscription sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN dans la catégorie En danger critique d'extinction (CR) et leur inclusion respective dans les "40 Tortues d'eau douce menacées d'un **Très grand risque d'extinction**" et les "25 tortues d'eau douce menacées d'un **Risque extrême d'extinction**" par la *Turtle Conservation Coalition* (Coalition pour la protection des tortues), incluant le Groupe spécialiste des tortues terrestres et tortues d'eau douce de l'UICN/CSE ; *Turtle Conservation Fund* ; *Turtle Survival Alliance* ; *Turtle Conservancy* ; *Chelonian Research Foundation*, *Conservation International* ; *Wildlife Conservation Society* ; et le *San Diego Zoo Global* (TCC, 2011). Les critères utilisés par l'UICN pour évaluer les menaces pesant sur les espèces incluent l'évaluation de la réduction de la population et de la surface de leur habitat (Critères UICN, 2012). Les données concernant les tendances de la population en termes de quantité ne sont pas disponibles, mais les populations de ces deux espèces sont de plus en plus vulnérable et déclinent du fait de leur exploitation. Elles sont en effet prélevées dans la nature par la pêche (piégées dans les filets) et sont également recherchées pour l'alimentation, le commerce des animaux de compagnie et leurs œufs. Les deux *Chitra spp.* sont des tortues molles d'eau douce nichant dans les zones sablonneuses au bord des rivières à des périodes spécifiques de l'année (niveaux et modes d'exploitation prévisibles), leur concentration géographique les rendant alors vulnérables au prélèvement. Une étude à long-terme consacrée aux tortues montre que le prélèvement, même s'il est ponctuel, peut provoquer une diminution significative d'une population de tortues, avec des conséquences pouvant durer plusieurs décennies (UF, 2012). De plus, les deux espèces souffrent d'une convergence de menaces de facteurs intrinsèques et extrinsèques, provoquant une diminution marquée de la population. La création de bassins de retenue et la modification du débit des rivières ont provoqué des inondations des lieux de ponte, tuant les embryons et réduisant donc la progéniture. Ces mêmes causes ont également provoqué une réduction de la qualité de l'habitat, les sites de ponte étant moins nombreux, ce qui affecte aussi la démographie de l'espèce. De plus, les déversements altèrent la turbidité de l'eau qui affecte la qualité de l'habitat en interférant avec la capacité des tortues à attraper des proies puisqu'elles sont des prédateurs guettant la proie et doivent la voir (Kitimasak *et al.*, 2005).

*C. vandijki* satisfait aussi le Critère A de l'Annexe 1 pour l'inscription à l'Annexe I, puisque sa population réduite n'est présente que dans le système fluvial Ayeyarwady et Salween en Birmanie (Myanmar) et à la frontière de la Thaïlande. Cette espèce est considérée rare à très rare selon les enquêtes de terrain et les observations du marché, ce qui induit un déclin du nombre d'individus. Comme mentionné plus haut, *C. vandijki* est une tortue molle d'eau douce nichant dans les zones sablonneuses au bord des rivières à des périodes spécifiques de l'année (prévisibles) et cette concentration géographique lors d'une période donnée des phases de sa vie augmente fortement la probabilité de son prélèvement. Comme indiqué plus haut également, l'espèce est hautement vulnérable à des facteurs intrinsèques et extrinsèques.

Si *C. chitra* possède une plus grande aire de répartition que *C. vandijki*, les deux espèces satisfont le Critère B de l'Annexe 1 pour l'inscription à l'Annexe I CITES car leurs populations sauvages ont des aires

de distribution restreintes. À partir des études sur *C. indica*, une espèce très proche présente dans un habitat similaire à celui de *C. chitra* et *C. vandijki*, on peut déduire que ces espèces nécessitent un habitat spécifique. Ce besoin a conduit à une répartition localisée et fragmentée et contribué à leur rareté (van Dijk *et al*, 2000; Kitimasak *et al*, 2005). Là encore, comme indiqué plus haut, l'espèce est hautement vulnérable à des facteurs intrinsèques et extrinsèques.

### 3. Caractéristiques de l'espèce

#### 3.1 Répartition géographique

La Famille Trionychidae est présente presque partout dans le monde avec des espèces en Asie, Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord (Ernst et Barbour, 1989 ; Fritz & Havas, 2007). Les espèces de Trionychidae concernées par la présente proposition pour inclusion ou transfert dans les Annexes sont présentes dans les pays de l'aire de répartition suivants : Bangladesh, Brunei Darussalam, Chine (y compris la province de Taïwan), RAS Hong-Kong et Macao, Indonésie, Inde, Corée (y compris la République populaire), République de Corée, République démocratique populaire lao, Myanmar, Malaisie, Philippines, Fédération de Russie, Singapour, Thaïlande, et Viet Nam. Pour une information plus précise sur les pays de l'aire de répartition de chaque espèce, voir Tableau 1.

#### 3.2 Habitat

Toutes les tortues Trionychidae sont des animaux aquatiques qui s'en tiennent aux rivières et aux lacs d'eau douce à une altitude basse ou modérée ; quelques espèces s'aventurent à l'occasion dans des eaux saumâtres ou salées des côtes. La plupart des tortues molles préfèrent les cours d'eau lents et les rivières aux fonds boueux ou sableux, mais on peut aussi les trouver dans les mares, marais, et lacs.

#### 3.3 Caractéristiques biologiques

Les espèces de cette famille sont toutes semi-aquatiques à très aquatiques ; quelques unes émergent pour se réchauffer, tandis que beaucoup d'autres ne sortent de l'eau que pour pondre.

Les espèces Trionychidae, généralement carnivores (Moll and Moll, 2004) se nourrissent de poisson, serpents aquatiques, viande, crabes, crevettes, autres invertébrés aquatiques et amphibiens. Certaines espèces comme *Amyda cartilaginea*, *Lissemys punctata* et *Palea steindachneri* se nourrissent aussi de végétation aquatique (Ernst and Barbour, 1989).

Les tortues ont développé avec l'évolution une stratégie remarquable, caractérisée par une croissance lente et une maturité tardive (de l'ordre de 10-15 ans), la longévité (atteignant soixante ans ou plus, et la durée d'une génération, 25-30 ans en moyenne) et une capacité de reproduction durant toute la vie sans sénilité, un taux de reproduction annuel relativement modeste (de 1 à 100 œufs par femelle mature par an selon l'espèce), un très faible taux de survie des œufs et des jeunes, mais une moyenne élevée croissante de survivants pré-adultes et adultes (AC25 Doc. 19). Les tortues molles peuvent avoir plusieurs couvées par an avec *Dogania* 3-7 œufs/couvée; *Palea*, *Pelodiscus*, et *Aspideretes/Nilssonina*, jusqu'à 30 œufs par couvée ; et *Chitra* 60-110 œufs/couvée (Ernst et Barbour, 1989; Bonin *et al.*, 2006). En fait, une vie de tortue, pour être efficace, consiste à atteindre la maturité, vivre longtemps et pondre un nombre relativement modeste d'œufs chaque année afin que, durant sa vie, la tortue ait produit assez d'œufs pour qu'un nombre suffisant éclosent et que plusieurs d'entre-eux atteignent l'âge adulte (AC25 Doc. 19). Si l'on compare les tortues et la gestion ordinaire des grands mammifères (voir fig. 2), les tortues, en raison de leurs caractéristiques biologiques, sont manifestement vulnérables à tout prélèvement significatif (ex. pris chez des espèces d'Amérique du Nord mais applicable à toutes les tortues).

#### 3.4 Caractéristiques morphologiques

Le signe distinctif de ce groupe c'est qu'il est dépourvu d'écaillles cornées, remplacées par un cuir épais. Leur cou est long et rétractable ; les pattes sont palmées avec trois griffes à chaque patte avant. Plusieurs membres de cette famille ont un nez en forme de petite trompe (Ernst et Barbour, 1989). La taille des Trionychidae va de 25 cm (parmi les petites espèces : *Dogania* et *Pelodiscus*) à 140 cm (parmi les grandes : *Chitra chitra* et *Rafetus swinhoei*) pour la longueur de la carapace (Bonin *et al*, 2006).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les tortues sont un composant majeur de la chaîne alimentaire des rivières, avec un rôle important en terme de flux d'énergie, de cycle des nutriments, dispersion de la végétation riveraine et entretien de la qualité de l'eau (Moll et Moll, 2004). Les tortues molles agissent souvent comme les éboueurs de l'écosystème (Vasudevan, 2009).

## 4. État et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

Nombre d'espèces de la famille Trionychidae sont présentes dans les systèmes fluviaux et sont donc sensibles aux altérations de cet habitat. La recherche de l'or, le prélèvement de sable et les barrages provoquent une altération de l'habitat des tortues. Les prélèvements entraînent la disparition ou la perturbation des lieux de ponte (plage de sable). La construction de barrages peut aussi perturber les lieux de ponte, mais l'impact des barrages est beaucoup plus important en amont comme en aval. L'altération du débit cause l'inondation des zones de ponte (noyant les œufs ou les sites de ponte). Le débit peut modifier la transparence de l'eau perturbant aussi la qualité de l'habitat des tortues. Cela est particulièrement vrai pour des espèces comme *Chitra spp.* qui sont des prédateurs en embuscade ayant besoin de voir leur proie pour l'attraper. Parmi les espèces riveraines perturbées par la baisse de qualité ou la disparition de l'habitat, citons : *Chitra vandijki*, *Chitra chitra*, *Chitra indica*, *Pelochelys cantorii*, *Nilssonina Formosa* (Kitimasak et al, 2005; TCC,2011; Horne et al, 2012).

### 4.2 Taille de la population

Peu d'étude de population ont été menées sur les tortues de la famille Trionychidae. Pour la plupart des espèces de tortues d'Asie commercialisées, la taille des populations est déduite du volume du commerce international et/ou de la prévalence des spécimens disponibles sur le marché alimentaire et celui des animaux de compagnie. La seule espèce de tortue molle en Asie pour laquelle on dispose d'une mesure fiable de la population est *Rafetus swinhoei*. On la trouvait autrefois dans le fleuve Rouge en Chine et dans la plaine fluviale du Yang-Tsé au Vietnam. Aujourd'hui la population totale connue est de 4 animaux (1:1 en Chine et 2:0 au Vietnam) et ce total minuscule est la conséquence directe de la surexploitation de cette espèce. L'exemple de *Rafetus swinhoei* prouve la vulnérabilité des tortues molles à la surexploitation. Celle de *Rafetus swinhoei* n'étant plus viable, la demande toujours forte de tortues molles d'Asie sera donc satisfaite par le prélèvement des espèces asiatiques restantes de cette famille. Les études montrent que le prélèvement, même non récurrent, peut provoquer une diminution importante de la population de tortues concernées dont les effets peuvent durer des décennies (UF, 2012).

### 4.3 Structure de la population

D'après les données obtenues à partir d'études de tortues molles d'Amérique du Nord (*Apalone*), les femelles sont plus grandes que les mâles et la proportion mâles-femelles va de 1:1 à un plus grand nombre de mâles (Ernst et Lovich, 2009). Lorsque les femelles sont plus grandes, elles peuvent être plus volontiers prélevées pour leur taille et leurs œufs, ce qui aggrave encore l'impact sur la démographie puisque les femelles sont alors moins nombreuses dans la population.

### 4.4 Tendances de la population

Pour la plupart des espèces de tortues asiatiques commercialisées, les tendances concernant leur population peuvent se déduire des quantités échangées sur le marché international et/ou la disponibilité de spécimens sur le marché alimentaire et celui des animaux de compagnie. La disponibilité sur le marché local peut aussi fournir une indication sur l'importance de la population. En effet, l'étude des marchés locaux a montré que les espèces proposées sont généralement vendues moins cher, sont disponibles en plus grande quantité et ont une rotation rapide (Shepherd et Nijman 2007). Les produits présents en grandes quantités sur les marchés sont généralement disponibles dans la nature, tout particulièrement lorsque la commercialisation est aisée (facilité et faible coût des prélèvements). La baisse de disponibilité d'une espèce sur les marchés est souvent liée à sa disponibilité à l'état sauvage et peut indiquer une diminution de la population. C'est un principe reconnu du fonctionnement du marché, couramment utilisé pour évaluer le marché alimentaire lorsque l'on examine la disponibilité et le prix des aliments de base. « L'hypothèse sous-jacente est qu'une augmentation des prix des produits de première nécessité indique généralement la rareté, et

vice versa (Kumar 1989, p.22). » Cette notion a également été appliquée aux reptiles, le succès du tableau de chasse pouvant servir d'indicateur de la situation de la population d'une espèce, comme avec le *Caiman yacare* (Van Damme *et al.* 2007). Ce mode de déduction de la situation de la population de la disponibilité des ressources aquatiques est aussi appliqué pour les données liées à la pêche. Ainsi, le déclin des captures par unité d'effort de pêche (CUEP) est parmi les indicateurs classiques du déclin dans la pêche (Meusch *et al.*, 2003). On sait que les populations d'espèces de tortues asiatiques exploitées, y compris celles de la famille des Trionychidae, diminuent. Les rapports des collecteurs sur le terrain constatent tous qu'il faut plus d'efforts pour trouver une tortue de nos jours. Intermédiaires et exportateurs locaux paient de plus en plus cher à mesure que l'approvisionnement baisse (ATTWG, 2000).

Ainsi, jusqu'aux années 1990, *Aspideretes leithii* était considérée comme une espèce commune (Moll, 1990 ; Sharath, 1997), en dépit d'un manque connu d'informations précises (Das, 1991). Depuis les années 1990, les populations ont subi des baisses significatives (Choudhury *et al.*, 2000) ; en 2005, le déclin dû à la surexploitation a été évalué à 90% (CFH/MCBT, 2006).

#### 4.5 Tendances géographiques

Non seulement des tendances à la baisse ont été enregistrées pour la population des espèces asiatiques de la famille des Trionychidae, mais on a constaté la disparition totale de quelques espèces de certains systèmes fluviaux, ainsi *Rafetus swinhoei* a disparu du fleuve Rouge en Chine et de la basse plaine fluviale du Yang-Tsé au Vietnam, (Moll et Moll, 2004; TCC, 2011).

### 5. Menaces

- 5.1 Les tortues molles sont particulièrement recherchées dans l'industrie de l'aquaculture asiatique en raison de leur croissance rapide et pour leur intérêt alimentaire dû à une grande teneur en gélatine (calipée, également présente chez les tortues de mer). Les tortues molles, comme toutes les Testudines sont vulnérables à la surexploitation en raison de leurs caractéristiques biologiques et de leur évolution – longévité des adultes, maturité tardive, faible potentiel reproducteur annuel et mortalité juvénile élevée. Cette stratégie entraîne une haute probabilité pour que, durant leur longue vie, une partie des bébés atteigne l'âge adulte. Toutefois, la stratégie biologique des tortues échoue à cause de l'exploitation par l'homme. En effet le prélèvement qu'il opère parmi les adultes entraîne une diminution des pontes et donc du nombre d'œufs parvenant à maturité. De même, l'exploitation humaine des œufs en laisse trop peu parvenir à éclosion et donc à l'âge adulte. L'effondrement de la population est donc inévitable (Congdon *et al.*, 1993; Ernst et Lovich, 2009; AC25 Doc. 19. 2011).

Le commerce mondial des tortues a connu ces 15 dernières années de fortes fluctuations – lorsqu'une espèce devient trop rare ou protégée par une réglementation, le commerce s'intéresse à une autre espèce (Fig. 1). En outre, la constante croissance démographique humaine fait peser sur les populations de tortues la pression de la dégradation et de la disparition de leur habitat (Zhou et Jiang, 2008). Quelques exemples précis des menaces pesant sur cette espèce sont présentés plus bas.

- 5.2 *Chitra chitra* fait partie des « 25 Espèces de tortues d'eau douce menacées d'un Très grand risque d'extinction » (*Endangered Freshwater Turtles at Extremely High Risk of Extinction* TCC,2012). Elle est menacée par les filets de pêche, le prélèvement des œufs, la chasse pour l'alimentation et le commerce des animaux de compagnie (couleurs et motifs appréciés). Ses habitudes de pontes (période et lieu connus) la rendent particulièrement vulnérable au prélèvement. L'espèce est aussi fortement affectée par la construction de barrages et de réservoirs qui modifient le flux des rivières constituant leur habitat. La libération d'eau inonde souvent des zones de ponte, noyant les œufs. L'augmentation de la turbidité de l'eau modifie alors la transparence de l'eau, pénalisant ces tortues, prédateurs en embuscade qui doivent voir leur proie pour l'attraper (Kitimasak *et al.*, 2005; TCC, 2011).
- 5.3 *Chitra vandijki* fait partie des « 40 Espèces de tortues d'eau douce menacées d'un Très grand risque d'extinction »(TCC,2011). Enquêtes de terrain et observations des marchés indiquent que cette espèce est rare à très rare et objet d'une exploitation intensive. Comme pour *Chitra chitra* ci-dessus, barrages et réservoirs affectent cette espèce (TCC, 2011).
- 5.4 *Nilssonina formosa* fait partie des « Autres tortues d'eau douce menacées d'un Très grand risque d'extinction » (TCC, 2011). Elle est largement non-réglementée, est chassée pour sa viande et

exportée en grand nombre vers les marchés d'Asie. Parmi les autres menaces, la sur-pêche et la prospection d'or le long des rives lieux de pontes (TCC, 2011). Cette espèce est peu commune à rare dans la nature, ne semble pas habiter les zones protégées, et son histoire la rend particulièrement sensible à l'exploitation des adultes (ATTWG, 2000).

- 5.5 *Aspideretes leithii* est largement exploitée pour la consommation, aliment traditionnel d'abord, mais passant depuis quelques années au commerce régional et national de la viande à grande échelle. De plus, les changements hydrologiques des rivières dans les zones où l'espèce apparaît affectent fortement la disponibilité de l'habitat adéquat (TFTSG & ATTWG, 2000; CFH/MCBT, 2006).
- 5.6 *Rafetus swinhoei* fait partie des « 25 Espèces de tortues d'eau douce menacées d'un Risque extrêmement important d'extinction » (TCC,2011). Cette espèce a été menacée par la consommation, la pollution de l'eau et la destruction des marais. Aujourd'hui, il ne reste que quatre individus connus dans le monde – un mâle et une femelle en Chine (zoo de Suzhou) et deux mâles au Vietnam (près de Hanoi) (TCC, 2011).

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

La Chine utilise depuis longtemps les tortues d'eau douce et terrestres, comme en attestent nombre de livres anciens de pharmacie et de médecine. La demande la plus importante concerne la médecine traditionnelle ; le corps entier, la carapace, et le cartilage (calipée) servent à soigner la fatigue, les vertiges, l'insomnie, etc. L'analyse des données d'importation et d'exportation de tortue montre que la Chine est passée d'exportateur net à importateur net, donc, soit la demande intérieure augmente, soit les ressources nationales déclinent, soit les deux (Zhou et Jiang, 2008). Les Bouddhistes ont des tortues dans les bassins des temples comme symbole de longévité (Zhou et Jiang, 2008). Au Bangladesh, les tortues sont une source de protéines pour les non-Musulmans pauvres et les populations tribales. Les chasseurs peuvent prendre 5 à 10 tortues par jour à la main ou au harpon (plus celles piégées par les filets ou les hameçons) et on estime que plus de 50 000 personnes se livrent à ces activités à plein temps dans le pays (van Dijk *et al*, 2000). Les tortues molles d'Asie sont très utilisées au niveau national comme au niveau international.

À la fin des années 1990 et au débuts des années 2000, 13 000 tonnes au moins de tortues vivantes ont été exportées d'Asie du Sud et du Sud-Est vers l'Asie de l'Est chaque année (5000 tonnes sauvages d'ID, 1500 tonnes sauvages du BD, 4000 tonnes molles d'élevage de TH et 2500 tonnes d'élevage et sauvages de MY). Les tortues molles sont les plus appréciées pour la consommation et représentent la plus grande proportion du volume de tortues commercialisées. L'essentiel de ces tortues molles sont des *Pelodiscus sinensis* d'élevage, avec un volume équivalent d'autres tortues molles asiatiques prélevées dans la nature (van Dijk *et al*, 2000). Les statistiques d'exportation d'espèces précises de tortues de divers pays montrent de courtes périodes d'augmentation rapide des volumes exportés, suivies d'une baisse aussi rapide du volume total exporté sur une période de quelques années. Les changements récurrents de routes commerciales et d'espèces proposées sur les marchés alimentaires d'Asie de l'Est prouvent l'exploitation de nouvelles zones et espèces lorsque les précédentes s'épuisent. Tout indique que l'Asie du Sud et du Sud-Est est ainsi progressivement vidée de ses espèces indigènes de tortues pour satisfaire la demande en Asie de l'Est.

Dix ans plus tard (2011), selon les participants au groupe de travail qui s'est tenu à Singapour : « Conservation des tortues d'eau douce d'Asie : Fixer les priorités pour les dix prochaines années », le commerce de tortues sauvages et de leurs produits (viande, carapace, œufs et cartilage) reste le problème numéro un pour les populations de tortues dans le monde.

### 6.2 Commerce licite

Comme indiqué plus haut, le commerce total de tortues asiatiques est très important (13 000 tonnes) et les tortues molles représentent la part la plus importante de ce volume. Ainsi, entre 2004 et 2010, 130 798 *Amyda cartilaginea* vivantes ont été exportées (principal exportateur, l'Indonésie), un volume assez important pour justifier une vérification dans le cadre de l'Étude du commerce important. S'agissant d'espèces non encore listées par la CITES, le volume du commerce légal est inconnu. Concernant *Chitra chitra*, 369 spécimens vivant ont été exportés (principal exportateur, la Malaisie)

entre 2003 et 2010. Aucune *Chitra vandijki* n'est présente dans la base de données CITES mais cette espèce n'a été décrite et inscrite qu'en 2003.

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Des études récentes montrent une tendance croissante, en Asie du Sud, du commerce de calipée séchée (parties cartilagineuses de la carapace de tortues molles) vers la Chine où elle est consommée en soupe, dans laquelle le cartilage devient une substance gélatineuse. Le cartilage séché pouvant être conservé durant de longues périodes, il peut-être difficile de savoir si la substance déshydratée est de la calipée et de quelle espèce le cartilage séché provient (Horne *et al*, 2011). La calipée est également utilisée en médecine traditionnelle (Zhou et Jiang, 2008; Horne *et al*, 2011).

### 6.4 Commerce illicite

Le commerce illicite d'animaux vivants, de leurs parties ou de leurs produits, a été documenté et semble impliquer des animaux de toute l'Asie. Il existe actuellement, et depuis plusieurs années, un gros commerce illicite de tortues vivantes ; cependant, le commerce illicite semble se déplacer vers les parties et produits transformés (souvent plus faciles à cacher) pâte de tortue moulue, calipée, poudre d'os (AC25 Doc. 19 ; SC61). Néanmoins, ce type de marchandise a rarement été enregistré dans la Base de données sur le commerce de la CITES, autrement dit, il s'agit généralement de commerce illicite (Altherr & Freyer, 2000). L'identification des espèces de tortues vivantes, de leurs parties et produits transformés commercialisés posent de sérieux problèmes. Il y a une épidémie de contrebande de tortues manifestement mises en vente dans les pays asiatiques (AC25 Doc. 19). Certains de ces pays ne disposent pas des outils réglementaires nécessaires pour permettre aux autorités de lutter contre le commerce illicite.

### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

La présente proposition concerne principalement les espèces asiatiques de la famille Trionychidae car ce sont elles qui encourent actuellement le plus grand risque et sont donc à protéger en priorité. Le commerce des espèces de tortues asiatiques connaît de fortes fluctuations, l'exploitation et le commerce passant d'une d'espèce à une autre chaque fois que : 1) une espèce se raréfie au point de ne plus être commercialement exploitable ; ou 2) une espèce fait l'objet d'une réglementation plus stricte et devient donc plus difficilement exploitable (Voir Fig. 1). Ainsi, l'inclusion de ces espèces asiatiques à l'Annexe II et, pour deux cas, leur transfert à l'Annexe I, sont nécessaires pour assurer le commerce durable de ces espèces.

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

Le tableau ci-dessous récapitule les réglementations des parties ayant répondu à notre consultation :

Pays	Loi/Réglementation/Action	An	Explication
Bangladesh	<b>Loi/Réglementation/Action</b>	2012	Toutes les espèces de tortues de l'Annexe I, sauf <i>L punctata</i> , Annexe II sont considérées <i>animaux protégés</i>
Chine	Loi de Conservation	2000	Les espèces inscrites aux Annexes I ou II de la CITES sont considérées animaux protégés de la Catégorie I ou II en Chine, et la plupart des tortues indigènes chinoises, non inscrites sur les Annexes CITES, sont sur la Liste nationale des animaux sauvages terrestres protégés, bénéfiques, ou importants pour l'économie et la recherche scientifique.

Pays		An	Explication
Indonésie	Réglementation SFA : Liste nationale des animaux sauvages terrestres protégés, bénéfiques, ou importants pour l'économie et la recherche scientifique.	2003	Tous les commerçants nationaux doivent être enregistrés par le Bureau provincial de la conservation et des ressources naturelles (BKSDA) selon les quotas de prélèvement autorisés. <i>Chitra chitra</i> est protégée contre le commerce par le décret gouvernemental N° 7/1999
Pakistan	Moratoire sur le commerce de tous les reptiles		Autorités provinciales de la nature, en collaboration avec le Programme des marais du Pakistan, a agi pour la conservation des tortues d'eau douce : amendements législations provinciales pour déclarer toutes les tortues d'eau douce espèces protégées
Singapour	Loi sur les Parcs nationaux, Loi sur les Parcs et les arbres ; Loi sur les animaux et oiseaux sauvages ; Loi sur les espèces menacées (import et export)		<i>D subplana</i> - Déclaré rare à Singapour et En danger critique d'extinction dans le Livre rouge de Singapour. Prélèvement commercial interdit.
Thaïlande	Loi sur la protection et la conservation des animaux sauvages	1992	Tortues indigènes d'eau douce et terrestres espèces protégées par cette loi, prélèvement commercial, vente et autre exploitation, y compris import et export, sont donc interdits.
R.U. - Territoire britannique de l'océan indien	Ordonnance pour la protection et la sauvegarde des espèces sauvages ; Ordonnance sur le commerce des espèces menacées (surveillance)	1970; 2007	Pas de tortues molles dans la région. La législation protégeant les espèces sauvage (tortues incluses), interdit l'achat, la vente ou l'exportation d'espèces sauvages, et proscrit leur introduction dans la région.
Viet Nam	Groupe IIB du Décret gouvernemental No 32/2006/ND-CP	2006	Aucune espèce de tortue molle du Viet Nam n'est protégée par cette loi

## 7.2 Au plan international

Dix-huit espèces de la famille Trionychidae sont actuellement inscrites aux Annexes CITES (Annexe I=3, Annexe II=10, Annexe III=5). Pas d'autres contrôles internationaux du commerce ou mesures de gestion.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Aucun n'est connu.

### 8.2 Surveillance continue de la population

Il n'existe que très peu de suivi de la population des espèces de tortues molles. Celles-ci, contrairement aux tortues d'eau douce à carapaces dures, ne sortent généralement pas de l'eau, ce qui les rend plus difficiles à localiser. L'Indonésie s'est engagée, lors de l'AC26 / SC62, à mettre en place un programme de surveillance de l'*Amyda*. La Thaïlande a essayé de suivre *Chitra chitra* mais en a trouvé très peu.

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

Aucune connue sauf la CITES qui contrôle le commerce de certaines espèces incluses dans la présente proposition (voir Tableau 1).

#### 8.3.2 Au plan interne

Certaines espèces sont protégées à l'échelon de l'État et de la province de l'aire de répartition (voir Section 7.1 Instruments juridiques, National). Toutefois, la protection nationale s'avère inadéquate pour le contrôle de la pression de prélèvement due au commerce international.

### 8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

L'élevage de tortues à grande échelle peut alléger un peu la pression sur les populations sauvages ; c'est le cas pour *Pelodiscus sinensis* qui est exclue de la présente proposition. Néanmoins, certaines entreprises d'élevage en captivité s'appuient lourdement sur une parentèle sauvage pour leur élevage ou doivent gérer avec plus de rigueur la gestion sur le plan génétique et le confinement afin de veiller à ne pas contaminer les populations sauvages par des maladies ou une pollution génétique ou les mettre en concurrence avec des espèces exogènes. Pour les espèces concernées par la présente proposition de modification de leur statut CITES, il existe peu d'élevages captifs, plutôt destinés à établir des colonies de sécurité qu'à une production commerciale.

#### 8.4.1 Programmes d'élevage :

La *Turtle Survival Alliance* (TSA), née en 2001, était à l'origine un équipe spéciale officielle de l'UICN-GSTTTED ; c'est désormais une ONG indépendante. La TSA s'occupe de la gestion de l'élevage et de la prévention de l'extinctions des tortues par des programmes internationaux d'élevage dans les pays de l'aire de répartition (établissement de colonies de sécurité *in situ/ex situ*). La TSA agit dans le monde entier avec notamment les programmes d'élevage suivants pour les Trionychidae (<http://turtlesurvival.org/>) :

Espèce	Pays	Emplacement	Organisation	Notes
Chitra vandijki	Burma (Myanmar)	Mandalay	Zoo Yadanabon	Nouvel établissement pour tortues molles endémiques avec bassins ovales 1,25 x 6 m avec zones affleurantes et jusqu'à 1 m de prof. (2009-2010)
Nilssonina formosa	Burma (Myanmar)	Mandalay	Zoo Yadanabon	Nouvel établissement pour tortues molles endémiques avec bassins ovales 1,25 x 6 m avec zones affleurantes et jusqu'à 1 m de prof. (2009-2010)
Rafetus swinhoi	Chine	Suzhou	Zoo Suzhou	Seulement 4 exemplaires connus dans le monde. Tentatives d'élevage (1 mâle & 1 femelle) au zoo depuis 2008 sans succès pour l'instant

#### 8.4.2 Individus:

Il y a des centaines d'éleveurs/amateurs individuels dans le monde qui élèvent avec succès plusieurs des espèces de tortues mentionnées dans la présente proposition. Cependant, à notre connaissance, ces animaux ne sont pas nécessairement utilisés pour préserver les spécimens sauvages. L'élevage individuel présente aussi des risques de complications liés à la pollution génétique et aux maladies provenant de l'élevage qui pourraient contaminer les populations sauvages.

#### 8.4.2 Fermes :

Les tortues molles grandissent et se reproduisent beaucoup plus vite que les espèces à carapaces tout en atteignant des prix au kilo équivalents ou supérieurs. L'élevage de tortues molles représente donc une part de marché plus importante (AC19 Doc.15.2 [Rev.1]). Le

grand danger de l'élevage est que les éleveurs sont toujours à la recherche de spécimens sauvages pour la reproduction car au fil des générations, les tortues d'élevage voient décroître nettement leurs capacités reproductives. Ce recours à des spécimens prélevés dans la nature montre que l'élevage de tortues n'est pas une activité durable (Shi H. T. *et al.*, 2007). *Pelodiscus sinensis* est élevée à grande échelle en Chine. Toutefois, étant donné la nature extensive de l'élevage de cette espèce, le prélèvement de spécimens sauvages ou de « cheptel » reproducteur qui serait préoccupant en termes de conservation, est estimé faible. Ce que confirme le changement signalé dans le commerce donnant la préférence aux spécimens d'élevage (par ex. *Pelodiscus sinensis* et *Mauremys reevesii*) sur les spécimens sauvages importés dans le pays [Chine] (Horne *et al.*, 2012).

En 2008, on comptait 1499 ferme d'élevage de tortues officielles en Chine (pour chaque ferme officielle, il en existe nombre de clandestines). Quarante-six pour cent de ces fermes ont répondu à une enquête qui a établi que ces fermes produisaient 125 millions de *Pelodiscus sinensis*/an (soit 685 millions de dollars) avec un effectif captif de 300 millions d'adultes. Elles produisaient aussi 80 000 *Palea steindachneri*/an (soit 784,000 \$) avec un effectif de 252 000 adultes (Shi H. T., 2008). Le Japon n'aurait pas produit de quantités importantes de tortues d'eau douce depuis longtemps. En Thaïlande, l'activité a connu une pointe en 1996 avec 6 millions de tortues par an. En 2002, il ne restait qu'une poignée sur plus de 10 000 fermes, la Chine ayant imposé une réglementation plus stricte pour l'importation en 1999, suite à une contamination à la *Salmonella*. La production de tortues chinoises a également connu son apogée à ce moment-là et les prix ont commencé à chuter. La Malaisie a connu la même diminution du nombre de fermes. Seul le Viet Nam a continué à augmenter sa production de tortues molles en raison de la demande de son marché intérieur (AC19Doc 15.2 [Rev. 1]).

#### 8.5 Conservation de l'habitat

Plusieurs espèces de tortues Trionychidae sont les bénéficiaires passives des zones protégées établies pour la conservation d'autres espèces, – gavia, tigres etc. ; une seule zone protégée, la Réserve de Qingtian dans la Province de Zhejiang, Chine, aurait été conçue spécialement pour la protection d'une tortue de la famille Trionychidae, la *Rafetus swinhoi*, (Das, 2008)

#### 9. Information sur les espèces semblables

Les espèces asiatiques de la famille Trionychidae ont une apparence semblable et présentent aussi des similarités quant à leur utilisation par le commerce international –alimentation, médicaments, fourniture pour l'aquaculture et animaux de compagnie. La présente proposition considère que, en raison de la similarité de leurs vulnérabilités biologiques et de leurs utilisations par le commerce international, ces espèces doivent être incluses par la CITES au niveau supérieur de taxons selon l'Annexe 2a Critère B.

Les tortues molles de la présente proposition sont d'apparence similaire aux autres tortues molles hors Asie. Cependant, on ne dispose pas d'éléments indiquant qu'un volume significatif de plusieurs des ces espèces non asiatiques fassent l'objet d'un commerce international et, concernant celles qui sont effectivement commercialisées, principalement l'espèce *Apalone* d'Amérique du Nord, les États-Unis envisagent de demander son inscription à l'Annexe III afin de s'assurer que les spécimens entrent légalement dans la chaîne commerciale (voir Point 6.5).

Deux autres espèces de tortues peuvent être confondues avec des membres de la famille des Trionychidae car elles possèdent aussi un cuir épais en guise de carapace. *Dermodochelys coriacea* (tortue luth ; inscrite à l'Annexe I depuis 1977) est facile à distinguer des tortues molles du fait de sa taille (c'est la plus grande du monde) et c'est une tortue marine. *Carettochelys insculpta* (tortue à nez de cochon ; inscrite à l'Annexe II depuis 2005) a deux griffes aux pattes avant (les molles en ont 3), son nez en trompe courte évoque le groin du cochon, sous sa peau velouté elle a une carapace en os dont le bord est complètement rigide. Elle n'est présente qu'en Australie (pas de Trionychidae en Australie), en Indonésie et en Papouasie Nouvelle-Guinée.

#### 10. Consultations

Des lettres de Consultation ont été envoyées aux 22 pays de l'aire de répartition et ont reçu les réponses suivantes concernant les Trionychidae (pour les espèces présentes dans le pays) :

Bangladesh : le Bangladesh indique qu'il est en accord dans l'ensemble avec la proposition de transfert ou inscription d'espèces aux Annexes CITES ou plaide en faveur d'une protection accrue (c'est à dire Annexe I).

Inde : l'Inde soutient toutes les propositions d'inscription des taxons supérieurs des tortues molles.

Indonésie : L'Indonésie soutient la proposition de transfert ou d'inscription de quatre des espèces de tortues molles aux Annexes CITES, mais pas l'inclusion de *Dogania subplana* et *Pelochelys cantorii*. L'Indonésie note toutefois que *Pelochelys cantorii* est déjà inscrite à l'Annexe II CITES et cette proposition n'envisage aucun changement pour ces espèces.

Japon : le Japon n'a pas assez d'information pour juger de la nécessité d'un classement supérieur des espèces concernées. Néanmoins, il accueille favorablement cette proposition.

Népal : le Népal soutient la proposition pour la CdP16.

Pakistan : le Pakistan soutient la proposition.

Singapour : Singapour fournit des données sur le commerce, la biologie et le prélèvement illicite.

Thaïlande : La Thaïlande indique qu'elle n'a aucun problème concernant l'application de ses propres lois concernant ces espèces.

Le Royaume-Uni, ses Territoires d'outremer, Dépendances de la couronne et ses Bases de souveraineté – Territoires britanniques de l'Océan Indien : Aucune tortue molle n'est présente sur ses territoires, mais le R.U. reconnaît le bien-fondé d'une inscription des taxons supérieurs pour les espèces de la famille *Trionychidae*.

Viet Nam : le Viet Nam soutient cette proposition.

## 11. Remarques supplémentaires

### **Exclusions :**

Les genres *Apalone*, *Cyclanorbis*, *Cycloderma*, et *Trionyx* (soit huit espèces) ainsi que l'espèce *Rafetus euphraticus* sont exclues de la présente proposition car les risques dus au commerce sont faibles du fait d'une utilisation régionale limitée. Les contraintes économiques associées à la production, au stockage et à l'expédition des espèces de trois genres africains limitent aussi les risques dus au commerce. Selon de nombreuses références (Cheung & Dudgeon, 2006; Shepherd & Nijman, 2007, 2008; Gong *et al.*, 2009) aux tortues sur les marchés asiatiques, aucune tortue molle africaine n'est signalée. Le commerce de l'*Apalone* a augmenté depuis 2001 (Fig. 1). Néanmoins, ce genre indigène des États-Unis fait actuellement l'objet d'une évaluation pour inscription éventuelle à l'Annexe III.

*Pelodiscus sinensis* est aussi exclue de la présente proposition en raison des très nombreux élevages de cette espèce en Chine. Étant donné l'importance de cet élevage, le risque que le prélèvement de spécimens sauvages de cette espèce ou de couples pour la reproduction ferait peser sur sa conservation est estimé peu préoccupant (voir Point 8.4 pour plus de précision ; Shi H.T. *et al.*, 2007; Shi H.T. *et al.*, 2008).

### **IUCN information:**

Cinq des dix espèces de tortues molles proposées pour transfert ou inclusion aux Annexes CITES sont classées En danger critique d'extinction (ou projetées En danger critique) et une est classée En danger, selon la Liste rouge des Espèces menacées. Voir Tableau 1 pour la liste complète du classement IUCN.

### **Ateliers internationaux/Réunions :**

Un atelier international : « La conservation des tortues d'eau douce d'Asie : Fixer les priorités pour les dix prochaines années » s'est tenu à Singapour en février 2011. Près de 70 délégués de 17 pays – dont 14 états d'Asie – étaient présents. cet atelier faisait suite à la réunion sur les tortues d'Asie, à

Phnom Penh, Cambodge, en 1999, pour évoquer la situation des tortues depuis cette première approche. Des avancées notables ont été accomplies depuis l'atelier de 1999 ; toutefois, le commerce de tortues sauvages et de leurs produits (viande, carapace, œufs et cartilage) reste le problème numéro un pour les populations de tortues dans le monde. Parmi les recommandations de l'atelier, citons la mise à jour du classement CITES des tortues. Treize espèces étaient ainsi proposées pour inscription à l'Annexe II et 25 espèces pour transfert de l'Annexe II à l'Annexe I. Parmi elles, les Trionychidae suivantes : Annexe I - *Lissemys punctata*, *Pelochelys cantorii*, et *Pelochelys bibroni* et Annexe II - *Nilssonina formosa*, *Nilssonina leithii*, *Dogania subplana*, et *Palea steindachneri* (Horne *et al*, 2011) Les inscriptions proposées à l'Annexe-II sont cohérentes avec la présente proposition.

Le 5<sup>e</sup> Congrès mondial de l'UICN pour la conservation, organisé en Corée en septembre 2012, demandait aux Parties à la CITES de « Vérifier que les espèces de tortues objet de commerce international sont inscrites correctement sur les Annexes CITES » en insistant particulièrement sur la vérification des avis de commerce non-préjudiciable, l'application de mesures de protection nationales plus strictes pour la protection des tortues et la lutte contre la fraude.

## 12. Références

- AC19 Doc. 15.2 (Rev. 1). 2003. Development Of Mid- And Long-Term Conservation Measures For Tortoises And Freshwater Turtles. <http://www.cites.org/eng/com/ac/19/E19-15-2.pdf>
- AC18 Inf. 12. 2002. Technical workshop on conservation of and trade in freshwater turtles and tortoises Kunming, Yunnan Province, China, 25-28 March 2002. <http://www.cites.org/eng/com/ac/18/agenda.shtml>
- AC25 Doc. 19. 2011. Implementation of Decision 14.128: A study of progress on conservation of and trade in CITES-listed tortoises and freshwater turtles in Asia. <http://www.cites.org/eng/com/ac/25/E25-19.pdf>
- Altherr, S. & D. Freyer. 2000. THE DECLINE OF ASIAN TURTLES. Food markets, habitat destruction and pet trade drive Asia's freshwater turtles and tortoises to extinction. Pro Wildlife Report. Germany. 23pp.
- Asian Turtle Trade Working Group 2000. *Nilssonina formosa*. In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.1. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Downloaded on **17 July 2012**.
- Bonin, F., Devaux, B. & Dupré, A. 2006. Turtles of the World. English translation by P.C.H. Pritchard. Johns Hopkins University Press, 416 pp.
- CFH/MCBT. 2006. Conservation Action Plan for Endangered Freshwater Turtles and Tortoises of India. MCBT, Mamallapuram, India, 34 pp.
- Cheung, S.M., & D. Dudgeon. 2006. Quantifying the Asian turtle crisis: market surveys in southern China, 2000-2003. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, Vol. 16: 751-770.
- Choudhury B. C., S. Bhupathy & F. Hanfee. 2000. Status Information on the Tortoises and Freshwater Turtles of India. Pp. 86-94 in *Asian Turtle Trade: Proceedings of a Workshop on Conservation and Trade of Freshwater Turtles and Tortoises in Asia* (van Dijk, Stuart & Rhodin, eds.). *Chelonian Research Monographs*, No. 2. Chelonian Research Foundation, Lunenburg, MA, USA. ISBN 0-9653540-2-4.
- Congdon, J. D., A. E. Dunham, and R. C. van Loben Sels. 1993. Delayed sexual maturity and demographics of Blanding's turtles (*Emydoidea blandingii*): implications for conservation and management of long-lived organisms. *Conservation Biology*. 7:826-833.
- Das, I. 2008. *Pelochelys cantorii* Gray 1864 – Asian giant softshell turtle. In Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A., Buhlmann, K.A., Iverson, J.B. (Eds). *Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group*. Chelonian Research Monographs No. 5 pp.011.1-011.6
- Das, I. 1991. *Colour Guide to the Turtles and Tortoises of the Indian Subcontinent*. R & A Publishing Ltd, Portishead, Avon, England, 133 pp. ISBN 1-872688-02-0.
- Das, I. and Singh, S. 2009. *Chitra indica* (Gray 1830) – narrow-headed softshell turtle. In: Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A., Buhlmann, K.A., Iverson, J.B., and Mittermeier, R.A. (Eds.). *Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the*

- IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group. Chelonian Research Monographs No. 5, pp. 027.1-027.7, doi:10.3854/crm.5.027.indica.v1.2009, <http://www.iucn-tftsg.org/cbftt/>.
- Ernst, C. H., and R. W. Barbour. 1989. *Turtles of the World*. Smithsonian Institution Press, Washington, D.C. and London. 313 pp.
- Ernst, C.H. and Lovich, J.E. 2009. *Turtles of the United States and Canada*. Second edition. Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Fritz, U. & Havaš, P. (2007): Checklist of Chelonians of the World. – *Vertebrate Zoology*, 57(2): 149368. Dresden. ISSN 1864-5755 [without its appendix; for Testudines for species and family names – with the exception of the retention of the following names *Mauremys iversoni*, *Mauremys pritchardi*, *Ocadia glyphistoma*, *Ocadia philippeni*, *Sacalia pseudocellata*]
- Gong S.-P., A.T. Chow, J.J. Fong & H.-T. Shi. 2009. Chelonian trade in the largest pet market in China: scale, scope and impact on turtle conservation. *Oryx*, Vol. 43(2): 213-216.
- Horne, Brian H., Colin M. Poole and Andrew D. Walde (eds). 2012. *Conservation of Asian Tortoises and Freshwater Turtles: Setting Priorities for the Next Ten Years. Recommendations and Conclusions from the Workshop in Singapore, February 21-24, 2011*.
- IUCN Criteria, 2012 <http://www.iucnredlist.org/technical-documents/categories-and-criteria/2001-categories-criteria>
- IUCN/SSC Tortoise & Freshwater Turtle Specialist Group, & Asian Turtle Trade Working Group. 2000. Recommended changes to 1996 IUCN Red List status of Asian turtle species. Pp. 156-164 in *Asian Turtle Trade: Proceedings of a Workshop on Conservation and Trade of Freshwater Turtles and Tortoises in Asia*, Phnom Penh, Cambodia, 1-4 December 1999 (P.P. van Dijk, B.L. Stuart & A.G.J. Rhodin, eds.). *Chelonian Research Monographs*, No. 2. Chelonian Research Foundation, Lunenburg, MA, USA. ISBN 0-9653540-2-4
- Kitimasak, Wachira ; Thirakhupt, Kumthorn; Boonyaratpalin, Sitdhi; Moll, Don L. 2005. Distribution and population status of the narrow-headed softshell turtle *Chitra* spp. in Thailand. *Natural History Journal of Chulalongkorn University* Volume: 5 Issue: 1 Pages: 31-42.
- Kumar, K. 1989. Indicators for measuring changes in income, food availability and consumption, and the natural resource base. U.S. Agency for International Development-A.I.D. Program Design and evaluation methodology No. 12 (Document Order No. PN-AAX-223). [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNAAX223.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNAAX223.pdf)
- Meusch, E., Yyoung-Aree, J., Friend, R. & Funge-Smith, S.J. 2003. *The role and nutritional value of aquatic resources in the livelihoods of rural people - a participatory assessment in Attapeu Province, Lao PDR*. FAO Regional Office Asia and the Pacific, Bangkok, Thailand, Publication No. 2003/11, pp 34.
- Moll, E. O. 1990. India's Freshwater Turtle resource with recommendations for Management. Pp. 510-515 in *Conservation in Developing Countries; Problems and Prospects*. (Daniel, ed.) London, Bombay Natural History Society, Oxford University Press: 501-515.
- Moll, D., and E.O. Moll. 2004. *The ecology, exploitation, and conservation of river turtles*. Oxford University Press. New York, NY. 393pp.
- Sharath, B.K. 1997. Ecology of the tropical rainforest turtles in South India. <http://www.wildlife.in/projects/Supported/2/> .
- Shepherd, C.R., & V. Nijman, 2007. *An overview of the regulation of the freshwater turtle and tortoise pet trade in Jakarta, Indonesia*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Shepherd, C.R., & V. Nijman. 2008. *Pet freshwater turtle and tortoise trade in Chatuchak Market, Bangkok, Thailand*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia. 45 pp. ISBN 9789833393077.
- Shi, Haitao, Parham, James F., Lau, M., Chen, T.-H. 2007. "Farming endangered turtles to extinction in China", *Conservation Biology* 42 (1): 5–6.
- Shi H.T., Parham, J.F., Fan Z., Hong M., and Yin F. 2008. Evidence for the massive scale of turtle farming in China. *Oryx*, Vol. 42(1): 147-150. doi:10.1017/S0030605308000562
- Turtle Conservation Coalition [Rhodin, A.G.J., Walde, A.D., Horne, B.D., van Dijk, P.P., Blanck, T., and Hudson, R. (Eds.)]. 2011. *Turtles in Trouble: The World's 25+ Most Endangered Tortoises and Freshwater Turtles—2011*. Lunenburg, MA: IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group, Turtle Conservation Fund, Turtle Survival Alliance, Turtle Conservancy, Chelonian Research

- Foundation, Conservation International, Wildlife Conservation Society, and San Diego Zoo Global, 54 pp.
- Turtle Taxonomy Working Group [van Dijk, P.P., Iverson, J.B., Shaffer, H.B., Bour, R., and Rhodin, A.G.J.]. 2011. Turtles of the world, 2011 update: annotated checklist of taxonomy, synonymy, distribution, and conservation status. In: Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A., Buhlmann, K.A., Iverson, J.B., and Mittermeier, R.A. (Eds.). Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group. Chelonian Research Monographs No. 5, pp. 000.165–000.242, doi:10.3854/crm.5.000.checklist.v4.2011, <http://www.iucn-tftsg.org/cbftt/>.
- University of Florida (2012, September 25). River turtle species in Missouri still suffers from past harvesting, study finds. *ScienceDaily*. Retrieved September 27, 2012, from <http://www.sciencedaily.com/releases/2012/09/120925171710.htm>
- Van Damme, P.A., J. Ledesma, F. Cisneros, D. Mendex, and S. Acebey. 2007. Bottom-up management of *Caiman yacare* in the Bolivian Amazon. Pages 1281-1290 In: Feyen, J., L.F. Aguirre, and M. Moraes. (Eds.). Proceedings of the International Congress on Development, Environment and Natural Resources: Multi-level and Multi-scale Sustainability, 11–13 July 2007, Cochabamba, Bolivia. Cochabamba, Bolivia: Universidad Mayor de San Simon de Cochamba, D.L. 2-1\*1269-07, 554–561. (In Spanish). <http://www.ibcperu.org/doc/isis/7080.pdf>
- van Dijk, P.P., B.L. Stuart, and A.G.J. Rhodin (eds.).2000. Asian Turtle Trade: Proceedings of a Workshop on Conservation and Trade of Freshwater Turtles and Tortoises in Asia. Chelonian Research Monographs 2164 pp
- Vasudevan, K. (Ed.). 2009. Freshwater Turtles and Tortoises of India. ENVIS Bulletin: Wildlife and Protected Areas, Vol 12(1). Wildlife Institute of India, Dehradun, India. Pp177. (<http://www.downtoearth.org.in/node/30172>)
- Zhou Z., and Jiang Z. 2008 Characteristics and Risk Assessment of International Trade in Tortoises and Freshwater Turtles in China. *Chelonian Conservation and Biology*, 7(1): 28–36

**Table1.** Table showing current CITES and proposed CITES status for all Trionychidae species world-wide.

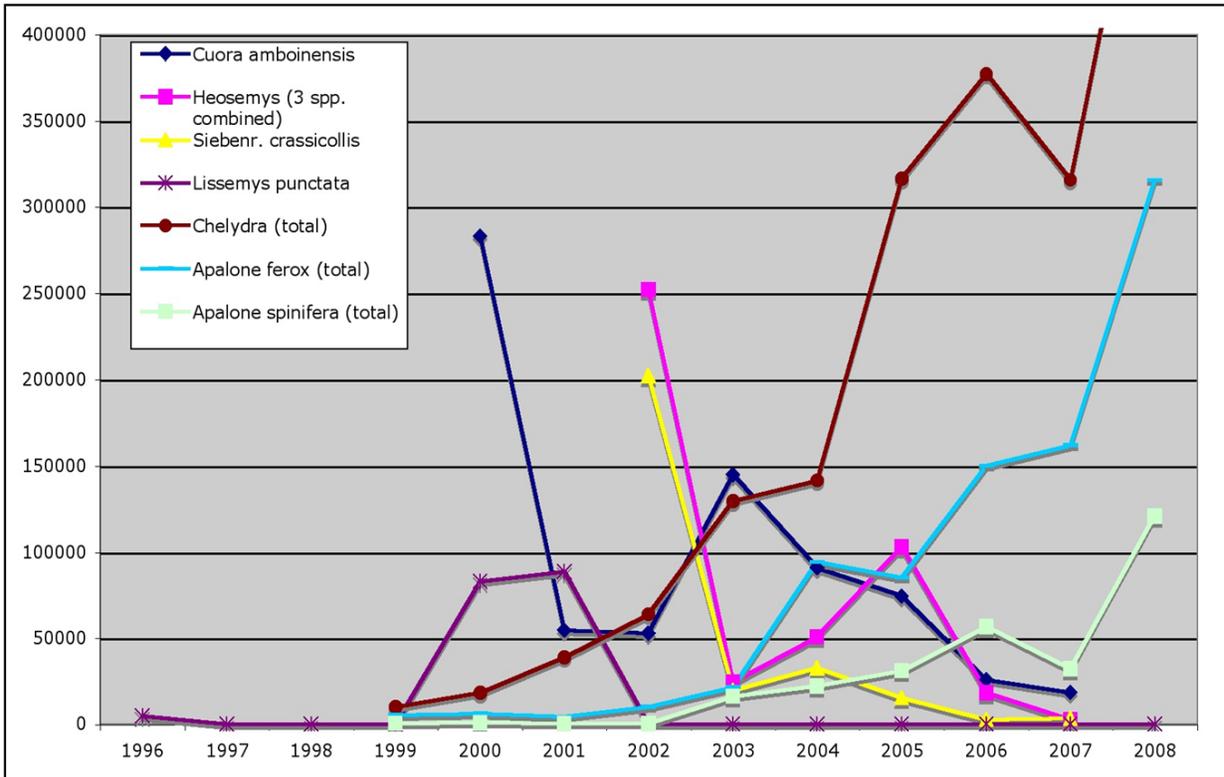
Note: Shaded boxes show the proposed listings/transfers for this family.

Comon Name	Scientific Name	Range States	Current CITES Status	Proposed Position	IUCN Status	Note
Asian Narrow-headed Softshell	<i>Chitra chitra</i>	ID MY TH	Appendix II	Appendix I	CR (2000), draft CR	Transfer
Burmese Narrow-headed Softshell	<i>Chitra vandijki</i>	MM	Appendix II	Appendix I	NE, draft CR	Transfer
Indian Softshell Turtle	<i>Nilssonia (Aspideretes) gangetica</i>	AF BD IN NP PK	Appendix I	Appendix I	VU (2000), draft EN	No change
Indian Peacock Softshell Turtle	<i>Nilssonia (Aspideretes) hurum</i>	BD IN NP PK	Appendix I	Appendix I	VU (2000), draft EN	No change
Black Softshell Turtle	<i>Nilssonia (Aspideretes) nigricans</i>	BD IN	Appendix I	Appendix I	EW (2002), draft CR	No change
Asiatic Softshell Turtle	<i>Amyda cartilaginea</i>	BN KH IN ID LA MY MM SG TH VN	Appendix II	Appendix II	VU (2000)	No change
Indian Narrow-headed Softshell	<i>Chitra indica</i>	BD IN NP PK	Appendix II	Appendix II + Zero quota	EN (2000), draft EN	Zero quota until reviewed by AC
Malayan Soft-shelled Turtle	<i>Dogania subplana</i>	ID,MY,MM,PH, SG	Non CITES	Appendix II	LR/LC (2000), draft LC	Listing
Sri Lankan Flapshell Turtle	<i>Lissemys ceylonensis</i>	LK	Appendix II	Appendix II	NE	No change
Indian Flapshell Turtle	<i>Lissemys punctata</i>	BD IN MM NP PK	Appendix II	Appendix II	LC (2000), draft LC	No change
Burmese Flapshell Turtle	<i>Lissemys scutata</i>	MM TH	Appendix II	Appendix II	DD (2000), draft NT	No change
Leith's Softshell Turtle	<i>Nilssonia (Aspideretes) leithii</i>	IN	Non CITES	Appendix II	VU (2000), draft CR	Listing
Burmese Peacock Softshell	<i>Nilssonia formosa</i>	MM	Non CITES	Appendix II	EN (2000), draft CR	Listing

Comon Name	Scientific Name	Range States	Current CITES Status	Proposed Position	IUCN Status	Note
Wattle-necked Softshell Turtle	<i>Palea steindachneri</i>	CN, LA, VN, MU, US	Appendix III	Appendix II	EN (2000), draft EN	Listing
Striped New Guinea Softshell Turtle	<i>Pelochelys bibroni</i>	ID, PG	Appendix II	Appendix II	VU (2000), draft VU	No change
Northern New Guinea Softshell Turtle	<i>Pelochelys signifera</i>	ID, PG	Appendix II	Appendix II	NE, draft DD	No change
Hunan Softshell Turtle	<i>Pelodiscus axenaria</i>	CN	Appendix III	Appendix II	NE, draft DD	Listing
Northern Chinese Softshell Turtle	<i>Pelodiscus maackii</i>	CN KR KP RU	Appendix III	Appendix II	NE, draft DD	Listing
Lesser Chinese Softshell Turtle	<i>Pelodiscus parviformis</i>	CN VN	Appendix III	Appendix II	NE, draft DD	Listing
Euphrates Softshell Turtle	<i>Rafetus euphraticus</i>	IR IQ SY TR	Non CITES	Excluded from this proposal	EN (1996), draft EN	Lower Trade Risk
Swinhoe's Giant Softshell Turtle	<i>Rafetus swinhoei</i>	CN VN	Appendix III	Appendix II	CR, draft CR	Listing
Asian Giant / Cantor's Giant Softshell	<i>Pelochelys cantorii</i>	KH, CN, IN, ID, LA, MY, MM, PH, SG, TH, VN	Appendix II	Appendix	EN (2000), draft CR	No change
Florida Softshell Turtle	<i>Apalone ferox</i>	US	Non CITES	Excluded from this proposal	LC (2011)	Lower Trade Risk
Midland Softshell Turtle	<i>Apalone mutica</i>	US	Non CITES	Excluded from this proposal	LC (2011)	Lower Trade Risk
Spiny Softshell Turtle	<i>Apalone spinifera</i>	CA MX US	Non CITES	Excluded from this proposal	LC (2011)	Lower Trade Risk
Nubian Flapshell Turtle	<i>Cyclanorbis elegans</i>	BJ CM CF TD ET GH NG SD TO	Non CITES	Excluded from this proposal	NT (1996)	Lower Trade Risk
Senegal Flapshell Turtle	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	BJ BF CM CF TD CD ET GA GM GH GW CI ML MR NG SN SD TO	Non CITES	Excluded from this proposal	NT (1996)	Lower Trade Risk
Aubry's Flapshell Turtle	<i>Cycloderma aubryi</i>	AO CF CD CG GA	Non CITES	Excluded from this proposal	Not Listed	Lower Trade Risk

Comon Name	Scientific Name	Range States	Current CITES Status	Proposed Position	IUCN Status	Note
Zambezi Flapshell Turtle	<i>Cycloderma frenatum</i>	ML MZ TZ ZM ZW	Non CITES	Excluded from this proposal	LR/NT (1996)	Lower Trade Risk
Chinese Softshell Turtle	<i>Pelodiscus sinensis</i>	CN HK VN JP	Non CITES	Excluded from this proposal	VU (2000), draft VU or EN	Mass Farm Production
African Softshell Turtle	<i>Trionyx triunguis</i>	AO BJ CM TD CD CG EG GQ ER ET GA GM GH GN GW IL CI KE LB LR MR NA NE NG SN SL SO SD SY TZ TO TR UG	Non CITES	Excluded from this proposal	Not Listed	Lower Trade Risk

**Figure 1.** Effects of CITES Actions: Exports by Specimen.  
 (Credit: IUCN Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group; CITES CoP15).



**Figure 2.** Comparison of reproductive output of a North American Snapping turtle to Managed North American Game Species: Bear, Moose, and Deer.  
 (Credit Ron Brooks Co-Chair of OMSTARRT (Ontario Multi-Species of Turtles At Risk Recovery Team)).

**General comparison of reproductive potential among big-game species in Ontario**

Year	Snapping Turtle	Black Bear	Moose	White-tailed Deer
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
17		= 25	= 681	= 912

Note this chart does not take mortality into consideration.

This chart was developed by the OMNR Black Bear Technical Team in 2005 based on an original idea by George Kolenosky.

Snapping Turtle column was added by the Ontario Multi-Species Turtle Recovery Team in 2008.

Please note that up to 1400 eggs need to be laid by a snapping turtle before one offspring reaches maturity. This may not occur until year 50.

= young of the year

= sexually immature

= sexually mature